

Québec
L'Île-Perrot
M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges

**DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION
POUR L'ANNÉE 2011
(2^e année du rôle triennal 2010-2011-2012)**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que le sommaire du rôle d'évaluation de la ville de L'Île-Perrot pour le 2^e exercice financier du rôle triennal 2010-2011-2012, tel que préparé par la firme d'évaluateurs « Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. » a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2010 ;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, sis au 110 boulevard Perrot à L'Île-Perrot, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 le lundi et de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, du mardi au vendredi inclusivement ;

QUE conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

QUE pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée ou envoyée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Direction du service de la trésorerie
Ville de L'Île-Perrot
110, boulevard Perrot
L'Île-Perrot (Québec)
J7V 3G1

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 476 de la ville de L'Île-Perrot et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

L'Île-Perrot, le 14 septembre 2010

Lucie Coallier OMA
Greffère